

V I L L E D E
G E N È V E

Politique culturelle 2004 - 2011 Priorités, bilan et perspectives

La politique culturelle du Département de la culture (DC) s'articule autour de quatre axes complémentaires :

- Le public (la population, les usagers)
- Les acteurs culturels
- Les équipements culturels (infrastructures)
- La réforme des institutions et des services administratifs du département

LE PUBLIC (LA POPULATION, LES USAGERS)

1. Promouvoir le « Vivre ensemble »

Le projet « La Ville est à vous » a été lancé en septembre 2003. Objectif : enrichir les rapports de proximité et promouvoir des fêtes de quartiers favorisant la convivialité, la cohabitation et l'intégration. L'originalité de ce concept tient dans son appellation même : le temps d'un week-end, l'espace public est réellement mis à disposition des habitants, lesquels sont invités à se l'approprier en participant activement à l'animation culturelle et interculturelle de la rue. La préparation et l'organisation des manifestations sont assurées directement par les Comités de quartier en étroite collaboration avec une cellule de coordination rattachée au Département de la culture. En quatre ans, le nombre de fêtes annuelles a plus que doublé (9 en 2006). A l'avenir, l'objectif consiste à renforcer l'autonomie organisationnelle des quartiers.

Cette thématique du « vivre ensemble » a été placée au centre de l'action du magistrat durant son année de mairie (juin 2007-mai 2008) avec, notamment, la mise sur pied d'une première journée d'accueil des nouveaux arrivants, l'organisation de rencontres avec les différentes communautés religieuses, avec les sans-papiers ainsi que la réalisation du projet GENEVE*accessible associant des personnes handicapées.

Enfin, l'installation à la rue du Mont-Blanc de « L'immigré », sculpture commandée au grand artiste sénégalais Ousmane Sow, est une manière de rendre visibles les « invisibles », ces personnes qui partagent notre quotidien mais qui n'ont pas d'existence « officielle ». Cette œuvre spectaculaire, figurative et durable (bronze) exprime symboliquement dans l'espace public la solidarité envers les victimes d'injustices sociales tout comme *La chaise* de Daniel Berset, sur la Place des Nations, devant l'ONU, est emblématique des dégâts causés par les mines anti-personnelles.

2. L'accès à la culture

- Pour les personnes à revenu modeste et le jeune public.

L'accès de tous à la culture est au cœur de la politique du DC. Des mesures concrètes ont été mises en place et développées avec succès : un chéquier culture a été créé ; un guide des sorties culturelles gratuites ou peu onéreuses a été édité. Avec la carte 20 ans/20 francs et la mise à disposition de billets à prix réduits, ces mesures constituent aujourd'hui un dispositif d'incitation à participer à la vie culturelle de la cité adapté aux besoins des personnes à revenu modeste et des jeunes.

- Pour les personnes handicapées.

Différentes mesures ont été prises pour favoriser l'accès à la culture des personnes handicapées.

En 2004, un état des lieux de l'accessibilité et du degré d'adaptation des infrastructures culturelles de la Ville et de leurs abords a été réalisé. A la suite de cette étude, le Conseil municipal a voté, en 2007, un crédit de 3 millions destiné à mettre à niveau l'ensemble des bâtiments culturels municipaux. Les travaux débiteront en automne 2008. Un guide des installations culturelles et de leur degré d'accessibilité est consultable sur le site internet de la Ville de Genève.

Le projet GENEVE* accessible, conçu par l'artiste catalan Antoni Abad, a été réalisé en partenariat avec l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU). Il impliquait des personnes en chaise roulante photographiant à l'aide d'un téléphone portable muni d'un GPS les endroits présentant un obstacle à la mobilité en ville de Genève. Grâce aux images directement mises en ligne sur un site formaté pour localiser l'obstacle sur une carte, la Ville se dote d'un nouvel outil de sensibilisation et d'intervention.

- Création d'un observatoire des publics.

L'objectif est double : mieux comprendre, d'une part, les besoins et les attentes des publics des institutions culturelles (musées, bibliothèques notamment) et, d'autre part, identifier les raisons et les obstacles qui poussent certaines personnes à ignorer, voire à renoncer, aux prestations culturelles offertes par la collectivité. La mise en place d'un outil d'évaluation qualitative permettra de repérer l'évolution des besoins en matière d'accès à la culture et d'y apporter des réponses appropriées et ciblées.

LES ACTEURS CULTURELS

1. La réalisation d'un pôle d'art contemporain au cœur de la cité

La réalisation d'un véritable pôle d'art contemporain dans le quartier des Bains reste prioritaire. La répartition des espaces du Bâtiment d'art contemporain (bac) a été revue pour tenir compte des évolutions en cours. Il s'agit aujourd'hui d'intégrer les activités du Centre pour l'image contemporaine (CIC) au Mamco et au Centre d'art contemporain (CAC). L'objectif consiste à créer une forte synergie entre leurs activités respectives et une meilleure cohérence de l'offre artistique, en faisant également une place au Centre de la photographie de Genève (CPG). Les discussions avec les différents partenaires institutionnels se poursuivent.

2. La création d'un pôle danse national à Genève

Après l'installation de l'ADC, en 2004, dans un lieu permanent aux Eaux-Vives, les subventions à la création chorégraphique ont été multipliées par trois : de 550'000 francs en 2001 à 1,5 millions en 2007. La mise à disposition de nouveaux espaces de travail à la Coulouvrenière renforce le dispositif mis en place par le DC dans le cadre de sa politique de soutien à la danse. Cette politique implique également le développement de partenariats avec le Canton et Pro Helvetia, par le biais de conventions de soutien conjoint. Actuellement, trois compagnies genevoises (Jobin, Foofwa d'immobilité et Alias) sont au bénéfice d'une telle convention (14 en Suisse). D'autres suivront en cours de législature.

3. La consolidation du soutien à la création indépendante

C'est l'un des points forts de l'offre artistique genevoise. Au cours de la première législature, la priorité a d'abord été de consolider le soutien accordé à un certain nombre d'associations représentatives de la très dynamique mouvance de la culture semi-institutionnelle, dont en particulier le Théâtre et la Fanfare du Loup, l'AMR et les Ateliers d'ethnomusicologie, PTR, l'Association pour le soutien à la musique vivante (ASMV), ainsi que le festival Jazz estival.

En 2009, l'effort portera sur le renforcement des différents fonds généraux qui alimentent la création indépendante dans les domaines du théâtre, de la musique, du cinéma et de la danse. Un fonds pour les manifestations interdisciplinaires sera créé.

4. L'impulsion à la création d'une fondation romande pour le cinéma

Le DC a apporté un appui croissant au cinéma. Entre 2003 et 2007, l'aide à la création et à la diffusion est passé de 2,6 millions à 3 millions de francs. Un regroupement des activités cinéma a été opéré à la Maison du Grütli qui abrite le Centre d'animation Cinématographique et les activités de Fonction:Cinéma. Ainsi, le bâtiment est devenu le « centre nerveux » de trois festivals (Cinéma Tout Ecran, Black Movie, FIFDH - Festival international de films sur les droits humains) ; le siège de Regio Distrib, association qui a pour objectif de favoriser la diffusion en Suisse des films genevois et romands ainsi que de l'antenne romande de Swissfilm, l'organe national chargé de diffuser les films suisses au niveau international. D'autres manifestations y trouvent également place : Filmar en América latina ainsi qu'en alternance, le Festival international du film oriental de Genève (FIFOG) et le Festival des cinémas arabes.

Par ailleurs, divers partenaires seront sollicités pour constituer une fondation romande de soutien au cinéma – un instrument aujourd'hui devenu nécessaire pour coordonner et autonomiser l'appui à un secteur qui est à l'intersection entre collectivités publiques, fondations culturelles et milieux privés. Le Canton de Genève a déjà donné son accord à ce projet.

5. La mise en œuvre d'une politique du livre

Depuis plus de dix ans, l'édition genevoise est en état de « survie » financière permanente et réclame une politique du livre active. C'est pourquoi le DC veut mettre en place, dès 2009, un système de conventions de subventionnement destiné à soutenir dans la durée des maisons d'édition genevoises de qualité. Ce dispositif sera complété par une augmentation sensible des aides annuelles ponctuelles à la publication.

Ces deux mesures sont complémentaires. Elles permettront aux éditeurs conventionnés de développer leurs moyens de diffusion et leur catalogue d'une part et, d'autre part, de répondre aux demandes de financement de projets d'édition ponctuels.

Par ailleurs, la Ville continuera à s'engager aux côtés des éditeurs pour défendre la mise en place d'un prix unique du livre en Suisse.

6. Projet 2012 Rousseau pour tous

Dans la perspective de la commémoration du tricentenaire de la naissance de Rousseau, la Ville de Genève a souhaité réunir l'ensemble des représentants des milieux rousseauistes à Genève autour d'un projet fédérateur. Une structure d'organisation a été mise en place. Un jury international a été constitué afin d'examiner plus de 120 dossiers reçus à la suite de l'appel à projets lancé en décembre 2007.

LES EQUIPEMENTS CULTURELS

1. Lancement de grands chantiers

- **MEG.** Avec la nomination de Jacques Hainard à la direction du musée, le projet d'agrandissement de l'institution a été redynamisé. Une nouvelle fondation a été formée ; elle réunit des personnalités issues de différents milieux afin de soutenir la démarche devant les instances politiques et la population. Quarante-neuf projets ont été déposés dans le cadre du concours d'architecture remporté par le bureau Graber Pulver Architekten AG (Berne et Zürich). Le bureau lauréat dispose d'une année pour finaliser son projet en vue du dépôt, par le Conseil administratif, d'un crédit de construction devant le Conseil municipal.

- **MAH - Projet Jean Nouvel.** Une fondation privée a été constituée pour co-financer le projet avec la Ville. Une garantie de financement privé de 40 millions de francs est attendue.

- **L'Alhambra.** A la suite d'une large concertation des milieux concernés et d'un examen attentif des équipements disponibles à Genève, la salle rénovée devrait accueillir les musiques actuelles. Le crédit d'étude a été voté en 2004. Après débats, le Conseil municipal sera appelé à se prononcer définitivement sur ce projet dans le courant de l'automne 2008.

- **Projet de Nouvelle Comédie.** Après examen de trois sites éventuels, l'implantation de ce nouvel équipement culturel a été approuvée à la future gare des Eaux-Vives. Un groupe de travail rassemblant les délégués de l'Association pour une nouvelle Comédie et des fonctionnaires municipaux a étudié pendant une année la faisabilité de ce projet en ce lieu. Le crédit d'étude (4 millions) a été voté par le Conseil municipal le 20 février 2008. Le concours d'architecture sera lancé en automne 2008.

- **Projet BOT V pour les Conservatoire et jardin botaniques.** Le concours d'architecture pour l'extension de l'herbier et la création d'un espace d'accueil du public s'est déroulé en automne 2007. Le chantier ouvrira au printemps 2009. Suivront la rénovation de La Console et celle du bâtiment abritant la bibliothèque.

- **Projet de dépôt pour les collections patrimoniales de la Ville.** Dans la perspective de la réalisation d'un éco-quartier sur le site Artamis, il est prévu de réaliser un dépôt de 10'000 m2 en sous-sol pour abriter et réunir, dans des locaux adaptés, les collections patrimoniales de la Ville de Genève (Musées d'art et d'histoire, Musée d'ethnographie et Bibliothèque de Genève notamment).

- **Halles de l'Ile.** La transformation des lieux par la création d'une grande brasserie a été votée par le Conseil municipal. Le chantier a ouvert en mai 2008. L'objectif est de faire des Halles de l'Ile un lieu populaire et convivial.

2. Optimisation d'équipements culturels existants

- **Salle Ernest Ansermet.** Un partenariat a été conclu avec la RSR pour sauvegarder la salle qui accueille principalement la musique contemporaine ; Contrechamps et l'OCG (Orchestre de Chambre de Genève) ont droit respectivement à 80 et 35 jours d'utilisation d'une salle à l'acoustique remarquable. La salle a été rouverte en septembre 2005.

- **Casino-Théâtre et Théâtre Pitöeff :** si l'offre théâtrale est très diversifiée à Genève, il subsistait une lacune en matière de théâtre dit « populaire ». Cette lacune est aujourd'hui comblée avec la réaffectation partielle de deux salles voisines, le Casino-Théâtre et le Théâtre Pitoëff et une augmentation globale de 230'000 francs (de 100'000 à 330'000 francs) du soutien accordé à la Cie Confiture et au Théâtre en Cavale.

- **Théâtre de l'Orangerie.** Les études pour la rénovation du théâtre ont été réalisées. Le chantier sera ouvert en 2009.

- **Muséum d'histoire naturelle.** Une demande de crédit de plus de 10 millions a été déposée au Conseil municipal pour rénover l'enveloppe thermique du bâtiment et mettre en place de nouveaux faux plafonds.

- **Bibliothèque de Genève.** Les installations techniques ont été rénovées et la nouvelle Salle Ami Lullin ouvrira ses portes en octobre 2008.

3. Construire l'agglomération

Le Groupe de concertation culturelle a succédé à l'ancienne Conférence culturelle genevoise. Il réunit une quinzaine de communes, dont la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises (ACG) ainsi que le Canton. A terme, la démarche, qui se fonde sur des projets concrets, devrait s'étendre à l'ensemble de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Actuellement, le Groupe est en recherche de terrains et de bâtiments pour accueillir des ateliers d'artistes et des lieux de répétition. Au cours de prochains mois, il réalisera un atlas culturel interactif de l'agglomération.

LA REFORME DES INSTITUTIONS ET DES SERVICES DU DEPARTEMENT

1. Le Département de la culture : en toute transparence

La mise en place d'indicateurs, tant dans le domaine de la gestion des ressources humaines que dans celui de l'utilisation des ressources financières - coût intégré des manifestations et des salles, conventions de subventionnement - a permis d'atteindre un haut niveau de transparence. La mise à disposition de toute information utile (composition des commissions d'attribution notamment) est désormais la règle vis-à-vis de la population, du Conseil municipal et des acteurs culturels, notamment par le biais du site internet de la Ville de Genève.

Musées : modernisation des outils de gestion

de faire face aux problèmes internes rencontrés aux Musées d'art et d'histoire, la arche initiée par le processus Re.nou.vo a abouti à une refonte progressive du ionnement de l'institution, dont l'analyse en profondeur est actuellement en cours.

eurs mesures ont d'ores et déjà été mises en place :

le principe de la gestion par projet a été adopté après formation spécifique des collaborateurs concernés. Toutes les institutions fonctionnent aujourd'hui en contrôle de gestion ;

la formation ciblée des huissiers et des surveillants a été intégrée au fonctionnement normal des institutions ;

une charte du médiateur culturel de musée a été élaborée. Cette déclaration de déontologie professionnelle a été validée par le Conseil international des musées (ICOM) ;

les sites internet des différentes institutions muséales ont été réorganisés et leurs contenus harmonisés.

Bibliothèques : nouvelles chartes (BMU) et orientation (BGE)

le cadre de la mise en œuvre d'un véritable concept de management participatif, chartes ont été élaborées pour formaliser les valeurs communes aux thèques municipales (BMU) :

une charte d'accueil définit avec précision les missions et les prestations des bibliothèques publiques de proximité ;

une charte de collaboration détaille les responsabilités des collaborateurs de l'institution vis-à-vis des usagers.

bliothèque publique et universitaire (BPU) est devenue la Bibliothèque de Genève :). Objectif : assurer le développement d'un lieu de découverte et de partage des rs en phase avec les évolutions technologiques et sociétales. Dans ce contexte, objet « Transition BGE » a permis de dégager une vision claire et des perspectives ilantes pour l'avenir d'une institution désormais centrée sur la valorisation d'un ge patrimonial exceptionnel.

Grand Théâtre : assainissement et modernisation

suite d'une crise sans précédent, le Grand Théâtre a fait l'objet de deux audits. entes mesures ont été prises pour corriger les graves manquements pointés par perts, améliorer et surtout moderniser le fonctionnement interne de l'institution.

septembre, un nouveau Conseil de fondation est entré en fonction. Un nouveau